

PREFETE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale
des Territoires
Service Environnement et
Prévention des Risques

Vaux-le-Pénil, le 10 juin 2015

Relevé de Décisions

Objet	Réseau animateurs Natura 2000 en Seine-et-Marne
Date	12 mai 2015 – Fontainebleau, Ermitage de Franchard 4 ^{ème} journée départementale
<u>Participants</u> :	Voir liste en annexe
<u>Excusés</u> :	Nathalie DURIEUX, DDT 77 Anne-Marie CHARLE, Présidente des COPIL « Bassée » Rémy LEMOINE, Président du COPIL « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » Jean-Paul PLANCHOU, Président du COPIL « Le Bois de Vaires-sur-Marne » Stéphane LAUDET, Mairie de Fontainebleau Jean-Denis BERGEMER, FDC 77 Marion LAPRUN-PARISOT, Pro Natura IDF Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement / Pro Natura IDF Franck JACOBEE, ONF Jean-Luc DESCHAMPS, Mairie de Bagneaux-sur-Loing
<u>Rédacteurs</u> :	DDT / SEPR / PFCPMN / Alix REISSER / Roland RODDE
<u>Diffusion</u> :	Présidents de COPIL Animateurs et structures animatrices Partenaires Natura 2000

Introduction

Retour sur les prospections du matin : 29 personnes répartis en 3 groupes ont participé à la recherche de loges de pics. Plusieurs loges ont été observées, sans preuve d'occupation. Le pic noir a été entendu et vu au niveau de la parcelle 623 et des parcelles attenantes. Compte tenu de la période de l'année et du nombre de fois où l'espèce a été entendu, une loge occupée se trouve sûrement dans ce secteur. Par ailleurs, la Bondrée apivore a été observée, dont un couple en parade.

CRPF : Les prospections ont mis en évidence les difficultés qui peuvent être rencontrées lors d'un martelage, les loges (habitées ou non) étant difficiles à repérer.

ANVL : Les populations de Pics noir et mar semblent se porter bien et être bien réparties dans le massif de Fontainebleau. Les 2 espèces ne représentent pas un enjeu fort pour le site Natura 2000. Leur suivi sera réalisé dans des laps de temps longs (tous les 10 ans). Une journée d'inventaire complémentaire ouverte à tout public est prévu le 17 mai 2015.

Pour le Pic cendré, qui a disparu du massif, l'ONF et l'ANVL indiquent que la concurrence avec d'autres espèces (Pic épeiche) et la disparition de ressources (disparition de populations de fourmis forestières) pourraient en être à l'origine.

Retour sur les suivis des populations de pics réalisés par l'ANVL cette année : l'effort d'inventaire mis en place est calé sur un maillage de points répartis tous les kilomètres afin de limiter au mieux le double recensement d'individus de Pic noir (environ 12 points par ½ journée). En revanche, ce maillage est large pour le Pic mar et il y a un risque de rater des couples.

A noter que compte tenu de la surface du massif et du nombre de bénévoles nécessaires pour ce suivi, le protocole mis en place pour le site permet de suivre les deux espèces (pic noir et mar) lors du même passage. Le protocole pourrait être dupliqué avec adaptation aux autres sites oiseaux.

Présentation du programme de la journée : La DDT remercie l'ensemble des présents (32 participants pour cette journée) et présente l'ordre du jour. Comme les années précédentes, la DRIEE organisera une journée à l'automne 2015.

I. La gestion des sites Natura 2000 (diapo 5 à 16)

1.1 Point d'actualité

En Seine-et-Marne, l'ensemble des DOCOB a été approuvé et se trouvent en phase animation dont 2 sites pour lesquels l'animation est à renouveler prochainement (désignation structure animatrice et présidence de COPIL) : Boucles de la Marne (28 mai 2015), Bois de Vaires (lors du prochain COPIL).

Pour plus d'informations par site, le lien suivant permet d'accéder aux coordonnées des animateurs et des structures animatrices ainsi que des services de l'Etat (DDT77 et DRIEE Île-de-France).

<http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/Les-acteurs.pdf>

1.2 La précédente programmation

Les travaux financés dans le cadre de contrats Natura 2000 s'élèvent à plus de 500 000 € pour la Seine-et-Marne. L'intégralité des dossiers a été mis au paiement.

1.3 Le nouveau PDRR

Le nouveau programme se met en place. L'animation 2015 sera financée, dans la limite des demandes faites par les collectivités.

Concernant la contractualisation, à ce jour la date permettant d'engager des nouveaux contrats n'est pas connue. Cependant, la DDT encourage les animateurs à préparer au plus tôt les prochains contrats afin de pouvoir les financer soit fin 2015 soit début 2016.

La DDT précise que l'enveloppe allouée annuellement aux financements de contrats Natura 2000 est réduite et qu'il convient de trouver des synergies pour assurer le financement des travaux de restauration des milieux et d'essayer au maximum de trouver d'autres financeurs.

Echanges :

- Financements AESN

La mairie de Saint-Loup-de-Naud s'interroge sur le non financement des contrats Natura 2000 par l'AESN. La DDT précise que des échanges sur le sujet, qui n'ont pour l'instant pas abouti, ont déjà eu lieu entre les services de l'Etat et l'AESN.

- Contrats AESN

Les travaux de génie écologique effectués par l'AESN/ONF sur ses propriétés pourraient faire l'objet de financement partiel au travers de contrats Natura 2000.

- ONF mécénat

L'appel au mécénat, comme par exemple l'agence de Fontainebleau, peut permettre des travaux de type contrat sans avoir accès au financement public.

- Contrat Natura 2000 vers MAEc

Afin de pérenniser la restauration de milieu, l'accès aux MAEc au lieu de contrats natura 2000 peut être intéressant si le projet mêle les enjeux écologiques aux aspects sociaux et économiques. Pour exemple, dans la Bassée à partir de 2015, le pastoralisme sur les secteurs précédemment entretenus dans le cadre de contrats N2000 est dorénavant contractualisé par des mesures agricoles.

MAEC

Les 7 PAEC déposés pour 2015 ont été validés par le conseil régional pour 1 année. Afin d'avoir plus de cohérence territoriale les PAEC seront « revus » pour 2016.

La mairie de Saint-Loup-de-Naud demande comment motiver les agriculteurs à s'engager dans une MAEc ? La DDT répond que cela dépend dans un premier temps de la sensibilité de l'exploitant par rapport aux aspects écologiques. En effet, certains agriculteurs sont prêts à perdre un peu d'argent pour avoir une conduite d'exploitation différente, plus respectueuse de l'environnement. Cependant, l'objectif des MAEc est de permettre à un agriculteur de conduire son exploitant différemment sans nuire au résultat économique de l'entreprise. Aussi, le montant des MAEc est calculée sur la perte économique dû aux contraintes de la MAEc.

L'engagement dans une MAEc peut également entraîner un gain de temps pour l'exploitant. Par exemple, sur des terrains peu accessibles ou difficilement cultivables, comme les coteaux calcaires présents dans la Bassée ou dans les Boucles de la Marne, il peut être proposé d'implanter un couvert d'intérêt faunistique et floristique qui ne nécessite pas d'entretien. Sur le même principe, l'implantation d'un couvert d'intérêt faunistique, favorable au gibier, peut intéresser les agriculteurs qui peuvent également être chasseurs.

1.4 Fiche de présentation des sites et fiche synthétique par espèce

En complément des fiches de présentation des sites et sur la base de ce qui avait été abordé en 2014, la DDT propose de rédiger des fiches espèce plus accessibles pour le public que celles des cahiers habitats, qui permettraient une communication/sensibilisation ciblée sur les espèces et leurs sensibilités, comme cela a été fait par la FDAAPPMA. Ces fiches pourraient également servir dans le cadre des évaluations d'incidences N2000.

Il ressort des échanges plusieurs idées :

- profiter des suivis/études qui sont en cours pour réaliser les fiches en parallèle des rapports de suivis ;
- possibilité de s'appuyer sur les fiches créées par le Département 77 dans le cadre de l'atlas de la biodiversité ainsi que des fiches espèces en cours de rédaction par Seine-et-Marne Environnement ;
- présenter des actions à mener favorables aux espèces ou leurs habitats (*Cependant, cela paraît difficile, car toutes les mesures ne peuvent pas être mises en place dans tous les sites*).

Ainsi que quelques réserves :

- problématique liée à l'information cartographique rendue par les fiches, selon si l'on souhaite créer un support dynamique ou une carte figée ;
- diffusion de l'information parfois compliquée. En effet, les fiches au format papier peuvent coûter cher, il est donc préférable d'opter pour une diffusion par mail et sur le site internet ou en passant par les mairies concernées par les sites N2000. Cependant, encore beaucoup de personnes n'ont pas accès à internet ou ne consultent pas les documents mail, et les communes ne diffusent pas toujours l'information.

La DDT propose d'organiser un groupe de travail prochainement afin de définir :

- une liste des espèces et habitats à prioriser ;
- le rédacteur de chaque fiche et l'échéance pour leur réalisation ;
- le contenu de chaque fiche.

La DDT adressera un mail aux animateurs, structures animatrices et partenaires pour le lancement de ce groupe de travail (objectif 2ème semestre 2015). La DRIEE indique qu'elle pourra être sollicitée pour une relecture des fiches et validation en CSRPN.

II. La mutualisation des moyens (diapo 17 à 21)

2.1 Le site Internet départemental

La DDT revient sur l'évolution du site depuis sa création. Le pilotage est toujours assuré par la DDT. Peu de collectivités ont intégré un lien vers le site internet depuis leurs sites. Il est donc important de poursuivre l'effort de communication et de promouvoir le site départemental lors des rencontres avec les élus (COPIL, réunions, etc).

2.2 Pistes de réflexion

Gestion administrative

La DDT propose d'expérimenter le regroupement de certains COPIL à thématiques similaires afin de ne faire se déplacer les élus et partenaires qu'une fois. Cela pourrait être fait notamment pour les sites à chiroptères du département.

La FDAAPPMA émet quelques réserves sur l'organisation de comités de pilotage inter-sites pour les sites rivières, les territoires étant vastes, les élus ne se déplaceraient pas pour assister à une réunion.

La DDT précise que les COPILs conjoints n'ont d'intérêt que s'ils permettent de gagner en efficacité et en temps mais également si les acteurs du territoire restent mobilisés, l'objectif n'étant pas de regrouper systématiquement.

Modification des périmètres des sites Natura 2000 :

Afin d'avoir plus de cohérence territoriale, notamment sur la vallée du Loing, il conviendrait d'avoir une réflexion sur des modifications de périmètre (pour exemple l'ENS de la Plaine de Sorques est pour partie avec le site massif de Fontainebleau et pour une autre partie dans le site Basse Vallée du loing).

Restauration et entretien de milieux

Le CRPF émet l'idée de créer une liste des entreprises pouvant intervenir par milieu afin de faire gagner du temps aux animateurs dans leurs recherches et également leur permettre de comparer les tarifs.

Dans la continuité de cette idée, la FDAAPPMA souhaiterait la mise en place d'un forum pour que les animateurs du 77 puissent échanger via le site <http://seine-et-marne.N2000.fr>. Cependant, la DDT précise que les plate-formes d'échanges font souvent l'objet d'attaques informatiques et la création d'un forum nécessiterait une maintenance quasi quotidienne.

Le CRPF propose également l'idée de réaliser des contrats collectifs, comme cela a déjà été fait dans d'autres régions. Ce type de contrat permet d'obtenir des prix raisonnables de la part des entreprises.

Concernant l'entretien des milieux comme les prairies maigres de fauche, la DDT demande à la Chambre d'agriculture s'il serait possible d'avoir un listing des agriculteurs qui pourraient intervenir pour faucher/broyer et enlever les produits de fauche en échange d'une rémunération raisonnable. La Chambre d'agriculture donne son accord pour établir cette liste.

La CC Moret Seine et Loing indique que concernant la gestion des plantes invasives, des associations peuvent intervenir pour faire des actions ponctuelles de destruction des plantes invasives.

Information, communication, sensibilisation

La DDT propose la création d'un bulletin Natura 2000 départemental qui pourrait être diffusé par les animateurs comme les infosites et qui permettrait aussi de relayer des informations sur des petits sites sur lesquels aujourd'hui aucun bulletin n'est rédigé.

Pour la FDAAPPMA, il est important de garder un document propre au site, qui permette de toucher le maximum de propriétaires. Avec un bulletin plus diversifié, on risquerait de perdre l'intérêt de certains propriétaires.

La FDAAPPMA souhaite savoir qui rédigerait ce bulletin et avec quelle source de financement.

Actuellement, il n'est pas prévu de crédit spécifique pour cette opération mais cela pourrait être étudié.

Le PNR du Gâtinais français indique qu'un projet de ce type est en cours pour les 3 sites Natura 2000 animés par le parc régional.

La CC Moret Seine et Loing propose de faire un encart « information départementale » dans les bulletins infosite de chaque site plutôt que de faire un bulletin général pour tous les sites du département.

En conclusion, la DDT propose d'attendre le retour de l'expérience du PNR du Gâtinais français et de faire mûrir la réflexion avant de se lancer dans ce projet.

Afin de communiquer l'information à un plus large public que les élus et propriétaires des sites Natura 2000, l'AGRENABA propose de faire un article dans le Seine-et-Marne Magazine.

La DDT se rapprochera du département afin d'étudier cette possibilité.

CONCLUSION

La DDT remercie une nouvelle fois les participants et donne rendez-vous en 2016 pour une nouvelle journée d'animation du réseau départemental et reste à l'écoute des sujets à débattre ainsi que de la thématique à aborder pour la demi-journée terrain.

* * *